

**Précisions sur le mode de calcul des notes à saisir sous LOTANET pour l'épreuve de spécialité en STMG  
Session 2020**

En préalable, et comme indiqué lors de notre précédente communication du 18/05 nous vous rappelons que :

- le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation distincte ; il est donc important de faire figurer dans l'appréciation globale une mention valorisant l'implication de l'élève et sa persévérance dans les travaux effectués dans ce cadre ;
- en corollaire, l'enseignement de spécialité est intégralement évalué en contrôle continu (partie écrite + pratique) ; l'évaluation se fait sur la base d'une moyenne établie à partir des notes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres (à l'exclusion donc de notes mises durant et après le confinement). Cette moyenne arrondie à l'entier supérieur est affectée globalement d'un coefficient 12 (6+6).

**Ces règles exceptionnelles pour la session 2020 se sont toutefois heurtées au « principe de réalité », puisque LOTANET n'a pu être actualisé pour prendre en compte cette note unique de contrôle continu, affectée du coefficient 12. Vos établissements ont donc été destinataires des LOTANET « habituels » qu'il convient à présent de remplir selon ces nouvelles règles. Concrètement cela revient à :**

1° Calculer la moyenne annuelle en enseignement de spécialité :

Exemple :

Moyenne 1er trimestre 11,25

Moyenne 2ème trimestre 13,25

Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité :  $(11.25+13.25)/2 = 12,25$  arrondie pour l'examen à **13**.

Cette note de 13, coefficient 12, sera l'unique note prise en compte pour le calcul du résultat au bac ; donc le total de points obtenu par le candidat pour l'enseignement de spécialité sera de :  $13 * 12 = 156$

2° Reporter cette note (13) telle quelle sur le bordereau pour l'épreuve écrite

3° Scinder cette note en deux pour la « répartir » sur les deux niveaux d'évaluation du projet (réalisation/soutenance)

Par exemple en utilisant une clé de répartition basée sur le « poids » de ces 2 niveaux, soit 12/20 et 8/20, et donc 3/5ème et 2/5ème. Cette répartition entre les deux parties est *purement formelle*, puisqu'il n'y a pas eu de soutenance, ni de notation de réalisation du projet. Il s'agit seulement de "coller" à un processus informatique.

En reprenant l'exemple ci-dessus la répartition donnera :

- Réalisation du projet :  $13 * 3/5 = 7.8$ , soit 8
- Soutenance du projet :  $13 * 2/5 = 5.2$  soit 5

**Attention** : La somme des points des sous-épreuves doit impérativement donner la note issue de la moyenne annuelle (ici 13). En aucun cas, vous ne pouvez reporter une autre note.

Au final ces imputations LOTANET doivent évidemment redonner le total de point obtenu par le candidat sur la base de sa moyenne en contrôle continu, soit ici 156 points :

Vérification :

<b>Rubriques</b>	<b>Notes</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Points</b>
Epreuve écrite	13	6	78
Projet-réalisation	8	6	48
Projet-soutenance	5	6	30
<b>Total point obtenu</b>			<b>156</b>

**IA-IPR Economie-Gestion**  
**Besançon, le : 10-06-20**